

## PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

qui s'est tenue le MARDI 27 MAI 2008 à 19 Heures, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Antoine CASULA, Maire.-

oooooooooooooooo

**Présents** : Mme BAILS, M. LANDAS, Mme CREDEVILLE, M. BADIN, Mme NICOLAS-NELSON, M. BILLORET, Mme HOUGRAND, M. TRANCHEVEUX, Mme KHERIJI, M. LANDEMAINE, Adjoints au Maire, M. DAMAS, Mmes LASPEYRES, POTIER, M. MONTAILLE, Mmes DEMAY, BISMUTH, M. DOGUE, Mmes REGULIER, ARAUJO, MM. CINGI, MARCHAND, LOUIS, Mme LEMOINE, MM. CHIABODO, BROUSSY, Mmes MERT, KARAMAN, M. SLASSI, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Absents avec pouvoirs** : Mme LEVY pouvoir à Mme BAILS, M. RAUCH à M. BADIN, Mme RICAUD à Mme HOUGRAND, M. VILAR à Mme KHERIJI, M. CAKAR à M. LANDAS.-

**Absent** : M. SOKHONA.-

oooooooooooooooo

**Monsieur le Maire** ouvre la séance.

**Monsieur le Maire** fait lecture des pouvoirs.

**Madame BAILS** est élue Secrétaire de Séance.

Adoption du procès-verbal de la séance du 18 Avril 2008 : **27 Voix POUR.-**

### ADMINISTRATION GENERALE - Décisions du Maire (n° 33 au n° 44) -

Décisions du Maire prises en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, depuis la séance du Conseil Municipal du 18 avril 2008 :

**Décision n° 33 du 10 Avril 2008** : Signature des accords-cadres relatifs aux achats de divers fournitures et matériels par bons de commandes pour les ateliers municipaux, pour l'année 2008, avec les sociétés suivantes :

**Pour le Lot 1 – plomberie/chauffage** – estimé à 35.000 € T.T.C.

Société SIDER : ZI de Chanteloiseau – BP 190 – 33884 VILLENAVE D'ORNON

Société FICOP : 17 Avenue de la Division Leclerc – 95200 SARCELLES

**Pour le Lot 2 – quincaillerie** – estimé à 40.000 € T.T.C.

Société BERNER : ZI Les Manteaux – 89331 SAINT JULIEN DU SAULT

Société TRENOIS DECAMPS : ZAC Les Mercières – 8 Rue Clément Ader – 60200 COMPIEGNE

Société AUX FORGES DE L'EST : 40 Rue d'Avron - 75020 PARIS

2

**Pour le Lot 3 – peinture/revêtement de sol** – estimé à 45.000 € T.T.C.

Société LA BOITE A DECOR : 1 Rue de Paris – 95350 PISCOP

**Pour le Lot 4 – menuiserie/bois/panneaux** – estimé à 20.000 € T.T.C.

Société BARILLET : 8 Rue d'Avelon – 60000 BEAUVAIS

Société DEOLBOIS TLB : 65 Avenue de l'Europe – 95330 DOMONT

**Pour le Lot 5 – électricité – estimé à 45.000 €**  
Société C.G.E.D. : 163 Rue de Paris – 93000 BOBIGNY  
Société EL ALE : 21 Rue de Marlière – 95200 SARCELLES  
Société SELENE : 44 Avenue Hoche – 95190 GOUSSAINVILLE

**Pour le Lot 6 – Matériaux de construction – estimé à 15.000 €**  
Société BOITE A DECOR : 1 Rue de Paris – 95350 PISCOP

étant précisé que ces sociétés seront consultées pendant toute la durée de validité de l'accord-cadre, ainsi que la Société BIG MAT – Route de Goussainville à FONTENAY EN PARISIS, pour le lot n° 6, un seul candidat ayant répondu à la consultation.

**Décision n° 34 du 10 avril 2008** : Acceptation de la proposition de TEMPS LIBRE ET VACANCES – 4 Rue Delecroix – BP 28 – 62880 PONT A VENDIN, consécutive à l'annulation du séjour à Pylasur-Mer du 03 au 18 Juillet 2008 et à son remplacement par le séjour à Saint-Jean-de-Monts du 15 au 30 Juillet 2008, pour des enfants de 6 à 12 ans, au prix unitaire de 744,00 €.

Etant précisé que le séjour à Saint Jean de Monts (Vendée) du 31 Juillet au 15 Août 2008, est maintenu.

**Décision n° 35 du 10 avril 2008** : Signature d'un contrat avec la société OUEST COORDINATION – siège social situé 39 rue de la Villeneuve – BP 846 – 56108 LORIENT, relatif à la mission Sécurité Protection de la Santé pour l'opération de réhabilitation du gymnase Mathéron, dans le cadre du projet de Rénovation Urbaine, pour un montant de 8.190,00 € HT, soit 9.795,24 € TTC.

**Décision n° 36 du 10 avril 2008** : Signature d'un contrat avec la société BTP CONSULTANTS – siège social situé 202 quai de Clichy – 92110 CLICHY, relatif à la mission Contrôle Technique pour l'opération de construction de l'équipement social de proximité, dans le cadre du projet de Rénovation Urbaine, pour un montant de 19.750,00 € HT, soit 23.621,00 € TTC.

**Décision n° 37 du 10 avril 2008** : Signature de l'avenant n° 1 proposé par le Cabinet PMC ETUDES – 114 rue de Longvilliers – 62630 CORMONT, relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction d'un terrain de football au Complexe Maurice Baquet et consécutif à l'augmentation de la surface du terrain, précisant que le montant complémentaire des honoraires est de 8.260,07 € H.T., soit 9.879,04 € T.T.C., portant ainsi le montant total du marché à 55.710,07 € H.T., soit 66.629,24 € T.T.C.

**Décision n° 38 du 10 avril 2008** : Acceptation des chèques de règlement de 223,55 € et de 460,16 € transmis par la SMACL, relatifs au maintien de salaire de deux agents de la police municipale sur la période d'arrêt de travail respectif de 3 et 7 jours, suite à l'accident de circulation survenu avec le véhicule de location Peugeot 307 Break n° 580 EBG 95, le 28 Juillet 2007.

**Décision n° 39 du 10 avril 2008** : Règlement de dommages de 1.477,06 € proposé par la Compagnie M.M.A. (COVEA RISKS), au titre de la garantie « Dommage-Ouvrage », suite aux fissures de murs banchés constatées au Groupe Scolaire Paul Eluard le 14 Novembre 2007.

**Décision n° 40 du 10 avril 2008** : Signature d'un marché à bons de commandes, conclu sans minimum, ni maximum, avec la Société INMAC WSTORE – 125 Avenue du Bois de la Pie – ZI Paris Nord II – 95921 ROISSY EN FRANCE, relatif à l'acquisition de matériel informatique pour les services municipaux pour l'année 2008, reconductible pour une année, soit jusqu'au 31 Décembre 2009.

**Décision n° 41 du 10 avril 2008** : Fixation à 29 € du tarif d'entrée de la soirée dansante «Country » qui se déroulera le Samedi 17 Mai 2008 à l'Espace Pierre de Coubertin.

**Décision n° 42 du 10 avril 2008** : Signature d'un contrat avec la Société TECHMO-HYGIENE – 23 Avenue Albert Einstein – ZI de Coudray – BP 57 – 93151 LE BLANC MESNIL, pour la dératisation des égouts de la Ville, des bâtiments communaux et désinsectisation aux conditions suivantes :

- Pour un montant de :
  - o Programme Type A Systématique à prix forfaitaire annuel : 22.895, 00 € H.T., soit 27.044,02 € T.T.C.
  - o Programme Type B pour intervention ponctuelle à bons de commande (sans minimum, ni maximum)
  - o Pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois

**Décision n° 43 du 15 Avril 2008 :** Signature d'un contrat avec la Société BELBAT – 12, rue Julien Grimau — 93700 DRANCY, pour un montant de 72.615,08 € TTC, pour la réalisation des travaux de réfection de l'étanchéité de la terrasse inaccessible de l'école maternelle Jean Moulin, rue Antoine Demusois.

**Décision n° 44 du 22 avril 2008 :** Signature de l'avenant n° 1 avec la Société PCI THERMIQUE – 17 Rue de la Tour Boileau – 10000 TROYES, relatif à la prolongation de la mission d'assistance portant sur le suivi administratif et financier du marché de chauffage P1 – P2 et P3 de la Commune, aux conditions suivantes :

- o Pour un montant de 21.222,00 € H.T., soit 25.381,51 € T.T.C.
- o Pour une durée d'un an, soit du 01.01 au 31.12.2008.

**Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil Municipal ont des questions à poser.**

**Aucune question n'est posée.**

**Arrivée de Monsieur SOKHONA, Conseiller Municipal.**

***ADMINISTRATION GENERALE – Création des commissions municipales et élections des membres.-***

**Monsieur le Maire** fait savoir que l'article 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Conseil Municipal peut former des Commissions Municipales, dont le Maire est le Président de droit.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer les 8 Commissions Municipales suivantes :

- Commission de l'Enseignement, de l'Enfance et de la Jeunesse
- Commission des Travaux, de l'Urbanisme et de l'Environnement
- Commission des Affaires sociales
- Commission de la Sécurité des Bâtiments, des Transports et des Marchés d'Approvisionnement
- Commission des Sports
- Commission de la Santé et de la Petite Enfance
- Commission de la Culture, de la Communication et de l'Animation Locale
- Commission du Logement

**VOTE, à main levée, pour la création de ces 8 commissions : 27 Voix POUR.-**

Ce même article indique que dans les communes de plus de 3.500 habitants, la composition de ces commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle.

Aussi, est-il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection de 5 membres pour chaque commission municipale, au scrutin secret et selon le principe de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Les candidatures sont les suivantes :

<b>COMMISSIONS</b>	<b>CANDIDATS Groupe Majoritaire</b>	<b>CANDIDATS Groupe Opposition</b>
<b>Enseignement – Enfance – Jeunesse</b>	Mme BAILS Mme RICAUD Mme NICOLAS-NELSON Mme CREDEVILLE M. BADIN	M. SOKHONA
<b>Travaux – Urbanisme - Environnement</b>	M. LANDEMAINE M. LANDAS M. CAKAR M. VILAR Mme CREDEVILLE	M. LOUIS
<b>Affaires Sociales</b>	Mme CREDEVILLE Mme DEMAY Mme LEVY Mme HOUGRAND M. CINGI	Mme LEMOINE
<b>Sécurité des bâtiments – Transports – Marchés d’approvisionnement</b>	M. LANDAS M. BILLORET M. LANDEMAINE M. TRANCHEVEUX Mme NICOLAS-NELSON	M. CHIABODO
<b>Sports</b>	M. BILLORET M. TRANCHEVEUX M. MARCHAND M. CINGI Mme BAILS	M. SLASSI
<b>Santé – Petite Enfance</b>	Mme CREDEVILLE Mme POTIER Mlle KHERIJI Mme ARAUJO Mme DEMAY	Mlle KARAMAN
<b>Culture – Communication – Animation locale</b>	M. BADIN M. RAUCH Mme DEMAY Mme LASPEYRES Mme BISMUTH	Mme MERT
<b>Logement</b>	Mme NICOLAS-NELSON Mme LEVY Mme BISMUTH Mme HOUGRAND Mme REGULIER	M. BROUSSY

**Madame LEMOINE** souhaite, contrairement au précédent mandat, la programmation de réunions pour la commission des affaires sociales et demande la raison pour laquelle une commission des finances n’a pas été créée.

**Monsieur le Maire** rappelle que c’est au groupe majoritaire de décider si une commission doit être créée ou non.

**Arrivée de Messieurs VILAR et CAKAR, Conseillers Municipaux.**

Il est passé au vote au scrutin secret.

## RESULTAT DU VOTE :

35 Bulletins trouvés dans l'urne

*Liste 1* : 27 Voix

*Liste 2* : 8 Voix

Suffrages Exprimés : 35

Le Quotient électoral est donc de : 7

- La répartition proportionnelle attribue 4 sièges à la *Liste 1*.
- La répartition proportionnelle attribue 1 siège à la *Liste 2*.

Les membres élus pour chaque commission sont donc les suivants :

COMMISSIONS	MEMBRES ELUS
<b>Enseignement – Enfance – Jeunesse</b>	Mme BAILS Mme RICAUD Mme NICOLAS-NELSON Mme CREDEVILLE M. SOKHONA
<b>Travaux – Urbanisme - Environnement</b>	M. LANDEMAINE M. LANDAS M. CAKAR M. VILAR M. LOUIS
<b>Affaires Sociales</b>	Mme CREDEVILLE Mme DEMAY Mme LEVY Mme HOUGRAND Mme LEMOINE
<b>Sécurité des bâtiments – Transports – Marchés d'approvisionnement</b>	M. LANDAS M. BILLORET M. LANDEMAINE M. TRANCHEVEUX M. CHIABODO
<b>Sports</b>	M. BILLORET M. TRANCHEVEUX M. MARCHAND M. CINGY M. SLASSI
<b>Santé – Petite Enfance</b>	Mme CREDEVILLE Mme POTIER Mlle KHERJI Mme ARAUJO Mlle KARAMAN
<b>Culture – Communication – Animation locale</b>	M. BADIN M. RAUCH Mme DEMAY Mme LASPEYRES Mme MERT
<b>Logement</b>	Mme NICOLAS-NELSON Mme LEVY Mme BISMUTH Mme HOUGRAND M. BROUSSY

**ADMINISTRATION GENERALE – Election des membres de la commission de délégation de service public.-**

**Monsieur le Maire** rappelle qu'en application de l'Article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, une commission doit être créée pour se prononcer sur les contrats et avenants en matière de délégation de service public. Cette commission est composée, pour les communes de plus de 3.500 habitants :

- du Maire, Président, ou de son représentant,
- et
- de 5 membres élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il doit être procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Le scrutin est secret.

Il est demandé au Conseil Municipal de procéder à l'élection de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

**Monsieur le Maire** propose, pour le groupe majoritaire, les candidatures de :

**Titulaires** : Monsieur LANDAS  
Madame BAILS  
Monsieur LANDEMAINE  
Madame DEMAY  
Madame CREDEVILLE

**Suppléants** : Monsieur VILAR  
Madame HOUGRAND  
Monsieur RAUCH  
Madame LEVY  
Monsieur BILLORET

Pour la liste Imaginons Goussainville autrement, ont été reçues les candidatures de :

- Monsieur CHIABODO en qualité de Titulaire
- Monsieur SOKHONA en qualité de Suppléant

Il est passé au vote à bulletins secrets.

**Résultat du vote** :

- 35 bulletins trouvés dans l'urne

dont :

- **27 Voix POUR** :

**Titulaires** : Monsieur LANDAS  
Madame BAILS  
Monsieur LANDEMAINE  
Madame DEMAY  
Madame CREDEVILLE

**Suppléants** : Monsieur VILAR  
Madame HOUGRAND  
Monsieur RAUCH  
Madame LEVY  
Monsieur BILLORET

• **8 Voix POUR :**

**Titulaire** : Monsieur CHIABODO  
**Suppléant** : Monsieur SOKHONA

**Sont élus** :

**Titulaires** : Monsieur LANDAS  
Madame BAILS  
Monsieur LANDEMAINE  
Madame DEMAY  
Monsieur CHIABODO

**Suppléants** : Monsieur VILAR  
Madame HOUGRAND  
Monsieur RAUCH  
Madame LEVY  
Monsieur SOKHONA

***FINANCES – Commission Communale des Impôts directs.-***

**Monsieur le Maire** rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune, est instituée une Commission Communale des Impôts directs et que la durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal. Compte tenu du renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à une nouvelle nomination.

Dans les communes de plus de 2.000 habitants, cette commission comprend outre le Maire, ou l'Adjoint délégué, qui en assure la présidence, huit commissaires. Ceux-ci ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par arrêté du Directeur des Services fiscaux sur une liste de contribuables, dressée en nombre double par le Conseil Municipal.

Il convient donc que le Conseil Municipal propose à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux une liste de présentation comportant 16 noms pour les commissaires Titulaires et 16 noms pour les Commissaires suppléants.

Il est demandé au Conseil Municipal de proposer la liste suivante :

**TAXE D'HABITATION**

**Titulaires**

Monsieur Daniel LANDAS - 9, rue Cambacérès - 95190 GOUSSAINVILLE  
Monsieur Charles DUBOIS - 8, rue de l'Egalité - 95190 GOUSSAINVILLE  
Madame Elisabeth HERMANVILLE – 32, rue Lucien Mèche - 95190 GOUSSAINVILLE  
Monsieur Gérard TELLIER - 77, Bld Paul Vaillant Couturier - 95190 GOUSSAINVILLE

### **Suppléants**

Madame Annie PRENGERE - 33, Boulevard Jules Ferry - 95190 GOUSSAINVILLE  
Monsieur Jacky TRANCHEVEUX - 29, rue de la Liberté - 95190 GOUSSAINVILLE  
Madame Monique LEVY - 9, rue Eugénie - 95190 GOUSSAINVILLE  
Madame Maria RICAUD - 30, rue Raspail - 95190 GOUSSAINVILLE

### **FONCIER BATI**

#### **Titulaires**

Madame Daphné LASPEYRES - 1, rue Jules Verne - 95190 GOUSSAINVILLE  
Monsieur Tony CHAUVIN - 113, Bld Paul Vaillant Couturier - 95190 GOUSSAINVILLE  
Monsieur Sosthènes DAMAS - 1, rue des Lys - 95190 GOUSSAINVILLE  
Monsieur Denis DOGUE - 6, rue Georges Politzer - 95190 GOUSSAINVILLE

#### **Suppléants**

Madame Francine DEMAY - 39, rue Arthur Melin - 95190 GOUSSAINVILLE  
Monsieur André RAUCH - 9, rue des Glycines - 95190 GOUSSAINVILLE  
Monsieur Jacques BALDUZZI - 34, rue Henri Vuillemin - 95190 GOUSSAINVILLE  
Madame Paulette JOUNY - 7, rue des Fauvettes - 95190 GOUSSAINVILLE

### **FONCIER NON BATI**

#### **Titulaires**

Monsieur Hubert HUGON - 12, rue de la Fraternité - 95190 GOUSSAINVILLE  
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU - 68, Boulevard Paul Vaillant Couturier - 95190 GOUSSAINVILLE  
Madame Jacqueline VAESSEN - 8, rue du Pont - 95190 GOUSSAINVILLE  
Madame LACLAUTRE Marie-Françoise - 15, avenue George Sand - 95190 GOUSSAINVILLE

#### **Suppléants**

Madame Maria Arcelina ARAUJO - 5, Rue R. Gaston - 95190 GOUSSAINVILLE  
Madame Jacqueline BISMUTH - 30, rue Louise Michel - 95190 GOUSSAINVILLE  
Monsieur Edmond TOMKIEWICZ - 11, rue des Lys - 95190 GOUSSAINVILLE  
Monsieur Gérard BAILS - 52, rue Larousse - 95190 GOUSSAINVILLE

### **TAXE PROFESSIONNELLE**

#### **Titulaires**

Monsieur Fernando CRESPO - 31, rue de la Motte Piquet - 95190 GOUSSAINVILLE  
Monsieur Raymond STRUB - 14, rue Barberoux - 95190 GOUSSAINVILLE  
Monsieur Miguel PEREIRA - 16, rue Camélinat - 95190 GOUSSAINVILLE  
Monsieur Patrick JOLIVET - 1, rue Régine Cavagnoud - 95190 GOUSSAINVILLE

#### **Suppléants**

Monsieur Didier BIZEUL - 8, avenue du 6 juin 1944 - 95190 GOUSSAINVILLE  
Monsieur Charles LEGUILLON - 3, rue Saint Just - 95190 GOUSSAINVILLE  
Madame Maryline ROQUE - 11, rue du Marché - 95190 GOUSSAINVILLE  
Madame Bernadette DEWILDE - 2, rue du Fablot - 95850 JAGNY SOUS BOIS

**Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil Municipal ont des questions à poser.**

**Monsieur CHIABODO** regrette que cette liste soit essentiellement composée d'élus et que la municipalité n'ait pas saisi l'opportunité d'associer plus largement les Goussainvillois à cette commission.

**Monsieur le Maire** dément cette affirmation et rétorque que les élus sont des Goussainvillois au même titre que les autres.

**VOTE : 27 Voix POUR – 8 Voix CONTRE.-**

***URBANISME – Convention de surveillance et d'intervention foncière avec la SAFER.-***

**Monsieur le Maire** rappelle que par délibération du 31 mars 2005, le conseil municipal approuvait la signature d'une convention de partenariat entre la commune et la SAFER.

Cette convention définissait les modalités d'un dispositif de surveillance et d'intervention foncière en vue de protéger les espaces naturels et ruraux sur le territoire communal et permet à la collectivité d'une part, de bénéficier d'une veille foncière et d'une meilleure connaissance des mutations de l'espace agricole dans une période de forte pression foncière et de mitage de l'espace péri-urbain, et d'autre part, de fixer les modalités d'intervention de la SAFER par exercice de son droit de préemption à la demande de la commune.

Le montant actuel et annuel de la surveillance foncière alloué à la SAFER est de 690 € HT et de 15 € HT par Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA).

Dans sa séance du 27 février 2007, le Conseil d'Administration de la SAFER a décidé de procéder à la réévaluation de ses barèmes, inchangés depuis 2004.

Ainsi le coût du dispositif correspondant à un forfait annuel à la charge de la commune est passé à 820 € HT et 20 € HT par DIA.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention avec la SAFER, selon les nouvelles conditions tarifaires.

**Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil Municipal ont des questions à poser.**

**Aucune question n'est posée.**

**VOTE : A l'Unanimité.-**

***TRAVAUX – Fonds scolaires 2008 – Demande de subvention au Conseil Général.-***

**Madame BAILS, Adjointe au Maire,** fait savoir que, dans le cadre des Fonds scolaires, le Conseil Général subventionne les travaux réalisés dans les établissements scolaires et les logements de fonction.

Aussi, est-il proposé de présenter au Conseil Général, la réalisation de travaux dans les écoles Jean Moulin, Jules Ferry, Jean Jaurès et Anatole France ainsi que dans les logements de fonction à Gabriel Péri et Pasteur pour un montant estimé à 105.900 € HT.

Le Conseil Général peut subventionner ces travaux à hauteur de 35 % du coût prévisionnel HT, dans la limite d'un plafond annuel de 8 € par élève (4333 élèves), soit 34.664 €.

Aussi, est-il demandé au Conseil Municipal de solliciter du Conseil Général :

- la subvention correspondante,
- la dérogation nécessaire à l'engagement des travaux avant la notification de l'arrêté de subvention afin que les travaux puissent être entrepris durant l'été.

**Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil Municipal ont des questions à poser.**

**Aucune question n'est posée.**

**VOTE : A l'Unanimité.-**

*TRAVAUX – Marché de travaux d'aménagement du parvis du 4<sup>ème</sup> collège – Autorisation de signature.-*

**Monsieur le Maire** fait savoir que, dans le cadre de l'aménagement du parvis du futur collège - rue Pierre de Coubertin -, un appel d'offres ouvert a été lancé pour la réfection des voiries en enrobé, la création d'un arrêt-bus, la pose de fourreaux d'éclairage public et les différents travaux de reprise d'ouvrages, de bordures et de mobilier urbain.

A l'issue de la procédure, la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 21 Mai 2008 à 9 heures, a décidé l'attribution du marché à l'entreprise FAYOLLE pour un montant de 325.167,28 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette attribution et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

**Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil Municipal ont des questions à poser.**

**Aucune question n'est posée.**

**VOTE : A l'Unanimité.-**

*TRAVAUX – Marché d'entretien des réseaux d'assainissement – Autorisation de signature.-*

**Monsieur le Maire** indique qu'un appel à la concurrence a été lancé pour l'entretien des réseaux d'assainissement sous les voies publiques de la commune et dans l'emprise des différents bâtiments.

Il s'agit d'une procédure pour la passation d'un marché à bons de commande, sans minimum ni maximum, décomposé en 2 parties :

1. Une partie travaux et prestations à prix forfaitaires,
2. Une partie travaux et prestations à caractère aléatoire, à prix unitaires.

A l'issue de la procédure, la Commission d'appel d'offres réunit le 14 Mai 2008 a décidé d'attribuer le marché à la Société C I G - 12, Rue Berthelot - 95502 GONESSE, aux conditions suivantes :

1. Partie travaux et prestations à prix forfaitaires : 151.930 € HT soit 160.286,15 € TTC
2. Partie travaux et prestations à caractère aléatoire, à prix unitaires : Les travaux seront rémunérés par application du bordereau des prix unitaires pour chaque bon de commande.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette attribution et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant avec la Société CIG.

**Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil Municipal ont des questions à poser.**

Aucune question n'est posée.

**VOTE : A l'Unanimité.-**

***POLITIQUE DE LA VILLE – Budget Primitif 2008 –  
Participation financière à la Mission Locale Jeunes.-***

**Madame KHERIJI, Adjointe au Maire**, rappelle que la ville est adhérente à l'association pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des Jeunes – Mission Locale Val d'Oise Est.

Cette dernière a fait parvenir sa demande de participation financière pour l'année 2008, calculée sur la base de 1,50 € par habitant, soit un montant de 41.034 € (idem à 2007).

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette somme.

**Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil Municipal ont des questions à poser.**

Aucune question n'est posée.

**VOTE : A l'Unanimité.-**

***FINANCES – Budget Primitif 2008 – Cotisation au Comité d'Expansion Economique du Val  
d'Oise.-***

**Monsieur le Maire** fait savoir qu'il convient de procéder au versement de la cotisation pour le Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise (CEEVO) auquel la ville est adhérente dans les secteurs Economie, Habitat et Urbanisme.

La somme proposée correspond à l'appel de cotisation de cet organisme pour l'année 2008, soit 468 € (10 € de cotisation + 458 € de subvention).

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à ce versement.

**Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil Municipal ont des questions à poser.**

Aucune question n'est posée.

**VOTE : A l'Unanimité.-**

***PETITE ENFANCE – Budget Primitif 2008 – Subvention pour la Ludothèque.-***

**Madame CREDEVILLE, Adjointe au Maire**, indique que, dans le cadre de la Politique de la ville, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser la subvention d'un montant de 9.200 € à l'Association EMPREINTE pour la Ludothèque.

**Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil Municipal ont des questions à poser.**

**Madame MERT** constate que la subvention n'a pas augmenté en montant depuis l'année dernière.

**Madame CREDEVILLE** indique que, malgré le désengagement de la CAF, la municipalité n'a pas pour autant réduit sa participation, mais, au contraire, l'a implicitement augmentée.

**VOTE : A l'Unanimité.-**

***PETITE ENFANCE – Budget Primitif 2008 – Subvention municipale à la crèche « Les P'tits Lutins ».-***

**Madame CREDEVILLE, Adjointe au Maire,** rappelle que l'assemblée délibérante se prononce chaque année sur l'octroi d'une subvention municipale de fonctionnement à la crèche parentale « Les P'tits Lutins ».

Il est rappelé que la crèche parentale est installée dans un appartement du Logement Français au 20, rue Pierre Sépard et que la ville prend financièrement en charge le loyer principal comprenant les provisions pour charges et chauffage des locaux.

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire la subvention versée l'an dernier, à savoir 23.000 €, et en conséquence d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement.

**Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil Municipal ont des questions à poser.**

**Aucune question n'est posée.**

**VOTE : A l'Unanimité.-**

***SPORTS – Opération « Sports Été 2008 » - Demande de subventions.-***

**Monsieur BILLORET, Adjoint au Maire,** rappelle que, depuis plusieurs années maintenant, la ville organise durant les 2 mois d'été des activités ludiques et sportives en direction des enfants et des jeunes.

Il est proposé de renouveler cette année encore cette opération qui sera intitulée « Sports Été 2008 - Pour des vacances sur les chapeaux de roues ». Celle-ci se déroulera du 4 juillet 29 août 2008. Les enfants et les jeunes pourront s'initier à des activités sportives dans un esprit « vacances » tout en les sensibilisant à des règles définies.

L'encadrement sera assuré par des éducateurs sportifs.

Comme l'an dernier, la participation mensuelle serait fixée à 2 € et permettrait la pratique du sunball, tennis, tennis de table, pétanque, football, basket, baseball, badminton, judo, self défense, initiation aux activités du cirque (jonglerie, équilibre), jeux de société, etc.

La dépense totale est estimée à 36.250 €, et il est possible d'être subventionné dans le cadre de la politique de la ville.